



## Extrait du registre

### des délibérations du Conseil Municipal

décision :  
**D\_2026\_7\_7**

L' an deux mille vingt six, le lundi 14 septembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 14 Septembre 2026

Présents : 20

**Présents** : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame COUSIN Laurence, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur RIMBERT Ugo, Monsieur GUERNALEC Christian, Madame LE CUNFF Claire

Votants : 23

**Objet : Aménagement d'une  
aire de camping-cars à  
Croaz Saye - Maitrise  
d'oeuvre**

**Pouvoirs** :

Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée  
Madame LE BRETON Marie-Pierre a donné pouvoir à Monsieur TANGUY Jean-Marc  
Madame COLINET Camille a donné pouvoir à Monsieur COLLE Gaël

**Absent(s)** : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Madame LE BRETON Marie-Pierre,  
Madame COLINET Camille

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Benoît QUEVAL

**Aménagement du territoire / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération D\_2026\_2\_6 du Conseil municipal du 02 mars 2026 relative au budget principal 2026 de la commune ;

Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 07 septembre 2026 ;

Suite à l'acquisition d'un terrain par la commune de Pont-Aven au lieu-dit « Croaz Saye », M. Le Maire rappelle qu'une étude d'insertion paysagère sur ce secteur a été menée afin d'y créer une aire destinée aux camping-cars. Cette étude préalable a notamment bénéficié d'un soutien de la part de la Région Bretagne à travers Quimper Cornouaille Développement.

Au regard de la fréquentation de la commune par les camping-caristes, de la volonté de structurer les mobilités localement en lien avec les institutions du territoire (Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimper Cornouaille Développement...) et de la démarche de la commune de Pont-Aven pour créer une aire de camping-cars dans la partie ouest de l'agglomération, M. Le Maire propose de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour mener cette opération (missions de maîtrise d'œuvre, dossiers règlementaires et d'autorisations d'urbanisme...), comme suit :

| Maître d'œuvre        | Compétences associées     | Honoraires     |
|-----------------------|---------------------------|----------------|
| Agence LA MECA        | Paysagiste, conceptrice   | 16 400,00 € HT |
| Bureau d'études TECAM | VRD, réseaux, équipements | 15 400,00 € HT |

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par**

**21 voix pour,**

**02 abstentions (MM. Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU),**

- **Retient l'agence LA MECA et le bureau d'études TECAM au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre et confirme la réalisation de cette opération d'aménagement d'une aire de camping-cars sur le terrain communal au lieu-dit « Croaz Saye »,**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document et toute pièce nécessaire avec les entreprises retenues en application de la présente délibération, ainsi que solliciter toute aide financière dans le cadre de cette opération.**

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 2

Le Maire,  
Christian DAUTEL



Emis le 14/09/2026, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le 12/10/2026